

**Conseil Municipal de la commune de Thoiras**  
**En séance du 10 juillet 2020**

**Membres du Conseil convoqués** : Jean Marie AIGUILLON, Lionel ANDRÉ, Lucette BAUDOIN, Jean Pierre BOIJOUT, Anne-Isabelle BOLLON, Christiane CAUDRON, Karen MALINOWSKI HANIN, Thierry MICHOTTE DE WELLE, Jean François PINTARD, Christel PRADEILLES et Marina VIALA.

**Absentes** : Lucette BAUDOIN, Karen MALINOWSKI HANIN et Marina VIALA

**Procurations** : Lucette BAUDOIN à Jean Marie AIGUILLON et Karen MALINOWSKI HANIN à Lionel ANDRÉ

**Secrétaire de séance** : Anne-Isabelle BOLLON.

---

**Séance ouverte à : 9 h**

**Ordre du jour :**

- ▶ (46) Élection des délégués sénatoriaux
  - ▶ (47) Participation 2020 au Syndicat DFCI des Basses Vallées Cévenoles
  - ▶ (48) Création d'une Commission Municipale sur l'avenir du bâtiment de la Maison de la Randonnée et de l'Environnement
  - ▶ Questions diverses.
- 

**Lecture et approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2020.**

---

**46/2020 : Élection des délégués sénatoriaux**

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2020-07-01-001 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux du Gard le 10 juillet 2020, en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain ;

**Considérant** que la commune doit élire un délégué titulaire et trois délégués suppléants ;

L'élection du délégué titulaire et des délégués suppléants se déroule séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours au besoin, au sein du Conseil Municipal.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

**Lionel ANDRÉ ayant obtenu la majorité absolue avec 08 voix, est proclamé délégué titulaire pour l'élection des sénateurs.**

**Anne Isabelle BOLLON, Jean Marie AIGUILLON et Jean Pierre BOIJOUT ayant obtenu la majorité absolue avec 09 voix, sont proclamés délégués suppléants pour l'élection des sénateurs.**

---

**47/2020 : Participation 2020 au Syndicat DFCI des Basses Vallées Cévenoles**

**M. le Maire informe** les membres du Conseil que la commune a reçu un titre exécutoire concernant la participation de la commune au syndicat DFCI des Basses Vallées Cévenoles dont le montant s'élève à 780€ pour l'année 2020.

**Le Conseil Municipal**, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité de verser la participation annuelle de 780 € au syndicat DFCI des Basses Vallées Cévenoles, via l'article 6554, tel que prévu au budget primitif 2020.**

---

**48/2020 : Création d'une Commission Municipale sur l'avenir du bâtiment de la Maison de la Randonnée et de l'Environnement**

**Considérant** que le bâtiment de la Maison de la Randonnée et de l'Environnement nécessite de travailler sur son devenir et sur proposition de M. Thierry MICHOTTE,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **décide** la création de la commission municipale « Avenir du bâtiment de la Maison de la Randonnée et de l'Environnement », et rappelle que le Maire en est président de droit,
  - **décide** que cette commission est créée pour la durée du présent mandat,
  - **fixe** à 4 personnes le nombre de membres du conseil municipal pouvant siéger à cette commission,
  - **désigne** **Thierry MICHOTTE, Jean Pierre BOIJOUT, Anne-Isabelle BOLLON et Christel PRADEILLES**, membres du conseil municipal délégués à la commission municipale « Avenir du bâtiment de la Maison de la Randonnée et de l'Environnement ».
- 

**QUESTIONS DIVERSES**

Baignade sur la commune : nous n'avons pas de lieu aménagé pour la baignade donc pas de besoin d'autorisation et de réglementation.

La séance est levée à : 9h45

Le Maire, Lionel ANDRÉ